

Programme d'action et possibilités d'investissements dans le secteur céréalié

Sasson A.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliérs en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 15-21

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1920086>

To cite this article / Pour citer cet article

Sasson A. **Programme d'action et possibilités d'investissements dans le secteur céréalié**. In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliérs en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 15-21 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

PROGRAMME D'ACTION ET POSSIBILITES D'INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR CERÉALIER

Albert SASSON

*Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire,
Direction de la production végétale,
Division des céréales, des légumineuses et des fourrages.*

Bien que sa productivité soit faible et qu'elle ne puisse satisfaire la demande intérieure, la céréaliculture demeure la pièce maîtresse de la stratégie de développement du secteur agricole et doit, dans un souci d'indépendance alimentaire clairement affirmé par les plus hauts responsables, être considérée comme prioritaire.

Une politique spécifique à la céréaliculture pourrait ne pas apparaître nécessaire ; celle-ci étant partout, toutes les politiques agricoles pourraient la concerner. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas, pour la céréaliculture de politique à long terme comparable à celles qui ont été définies pour les cultures industrielles (plan sucrier), pour l'irrigation (objectif 1 million d'hectares) et pour l'élevage (plan laitier).

Cependant, la dépendance alimentaire croissante et les sécheresses conjoncturelles ont rappelé que le problème des céréales était un problème de production spécifique et qu'une politique sectorielle devait être définie afin de maîtriser toutes les interactions de la filière céréale et ses rapports avec les autres secteurs de production.

Les importations ont coûté à l'Etat 207 milliards de centimes en moyenne au cours de la période 1981-83. Cette situation est inquiétante car elle place notre pays dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un marché mondial perturbé, l'oblige à utiliser des montants importants en devises qui affectent dangereusement l'équilibre de la balance commerciale alors qu'ils pourraient être utilisés avantageusement à l'acquisition de biens d'équipement.

Enfin, le déficit céréalier n'est plus un phénomène conjoncturel mais un problème structurel qui, sous la double influence d'une offre évoluant faiblement et d'une demande qui croît à un rythme soutenu, risque de s'amplifier et de poser à brève échéance des problèmes insurmontables. Si la production céréalière conservait son rythme d'accroissement actuel, il faudrait en l'an 2000 pour satisfaire la demande plus que doubler les importations moyennes de 1981-83 (soit plus de 43 millions de quintaux).

En dépit de la pression exercée par la forte demande en céréales, des aides techniques, financières et des facilités de crédit accordées par l'Etat, des prix relativement élevés payés aux agriculteurs, l'appareil de production céréalier reste faiblement productif. Une série de contraintes et d'insuffisances expliquent que ce secteur n'ait pas été en mesure d'améliorer d'une façon notable sa productivité.

On rappellera, en dehors des contraintes climatiques qui représentent un sérieux handicap, celles liées à la structure des exploitations (prédominance des faibles surfaces et morcellement), au régime foncier (notamment celui des terres collectives), aux systèmes de baux ruraux (leur précarité décourage l'investissement) et enfin, à l'absentéisme. On rappellera également les insuffisances liées aux connaissances techniques des agriculteurs, à la sous-mécanisation de leurs exploitations, à l'utilisation trop faible des engrais et des semences (qui ne couvrent que 30% des besoins) et enfin au crédit (1). D'autres insuffisances subsistent dans les services d'appui à la céréaliculture, qu'il s'agisse de la vulgarisation, des systèmes de distribution des intrants ou des systèmes de commercialisation. Ces derniers ne permettent pas aux petits agriculteurs de bénéficier du prix de soutien ou taxé. L'accumulation de ces handicaps expliquent dans une large mesure que les agriculteurs, quelque soit la dimension de leur exploitation, n'aient été que faiblement motivés pour augmenter leur productivité.

I. HUIT PROPOSITIONS POUR ATTEINDRE LE POTENTIEL CERÉALIER MOBILISABLE

On ne peut donc invoquer les seuls facteurs naturels pour expliquer les limites rencontrées actuellement dans l'augmentation de la production céréalière de notre pays. En effet, le potentiel de production défini comme « la capacité de production résultant de l'application, dans des conditions naturelles données, de la technologie actuellement mise au point ou encore de celle que l'on peut envisager de mettre au point assez vite » est nettement supérieur à la production actuelle. Ce potentiel serait d'après l'estimation faite par le MARA de l'ordre de 100 millions de quintaux.

Cependant, à l'horizon 2000, une partie seulement du potentiel céréalier pourrait être mobilisée en raison de contraintes peu modifiables, notamment la structure des exploitations et l'existence d'un élevage pastoral. La première

contrainte doit être acceptée comme une donnée structurelle car la pression sur la terre n'est pas près de s'atténuer, malgré l'exode rural ou une éventuelle politique de redistribution foncière. La seconde, liée à l'élevage pastoral ; impose le maintien de superficies importantes de jachère, elle n'est pas non plus susceptible d'évoluer rapidement. Compte tenu de ces contraintes, et d'une réponse inégale des agriculteurs aux propositions d'amélioration de la productivité, le potentiel de production qui pourrait être effectivement mobilisé en l'an 2000, serait de l'ordre de 74 millions de quintaux.

Celui-ci serait concentré dans certaines régions en raison soit du niveau de la productivité régionale, soit de l'importance des superficies.

Atteindre le niveau de production correspondant au potentiel mobilisable est un objectif de production possible ; on peut même le considérer comme un objectif minimum du fait de la prise en compte, d'une part des contraintes peu modifiables et d'autre part, de la non participation d'une partie des agriculteurs à l'effort d'augmentation de la productivité.

La réalisation de cet objectif en deux décennies suppose une croissance globale de la production céréalière de 2,4% par an, ce qui semble réaliste, comparée à celle que s'est proposée le plan 1981-85 (3% par an).

Cela exige la mise en place d'une politique céréalière qui crée les conditions nécessaires pour que les agriculteurs décident et puissent augmenter la productivité de leurs exploitations. Cette politique pourrait s'articuler autour de huit thèmes d'action à mettre en oeuvre simultanément de façon cohérente et durant une longue période. Ce sont ces plans d'action que l'on va détailler.

Thème I : Sensibiliser les opérateurs et l'opinion publique

Une campagne de sensibilisation continue des opérateurs et de l'opinion politique doit être menée. Elle devra mettre en évidence la place centrale de la céréaliculture dans l'agriculture et son importance pour l'ensemble de la population. Cette sensibilisation devrait se faire avec la participation des différentes organisations représentatives du pays, pour bénéficier de tout le support politique possible. Un consensus national serait nécessaire sur ce problème comme il l'a été pour d'autres problèmes de la nation. D'autre part, l'utilisation des médias et de la publicité doit être envisagée. A l'occasion de cette campagne de sensibilisation, l'Etat pourrait proposer aux céréaliculteurs un contrat social similaire à celui existant avec les agriculteurs bénéficiaires des périmètres d'irrigation.

Thème II : Améliorer les structures foncières et encourager la mécanisation des exploitations

Les mesures visant à l'amélioration des structures foncières pourraient inclure :

- la mise en place de mécanismes susceptibles de faciliter la dévolution des terres et l'accès à la propriété. Une formule à étudier serait celle d'un organisme de régulation foncière. Celui-ci pourrait, par exemple, constituer, notamment par achat, un fonds de terres en vue de favoriser l'agrandissement de petites exploitations ou l'installation de jeunes agriculteurs dynamiques. L'acquisition de ces terres serait facilitée par l'octroi de crédit foncier à long terme. En attendant leur cession, cet organisme pourrait louer les terres en sa possession à de grands ou de petits exploitants justifiant d'une technicité suffisante. Alternativement, il pourrait être créé des sociétés régionales d'aménagement foncier. Des facilités de crédit foncier pourraient en outre être prévues,
- l'actualisation des droits des ayants-droits sur les terres collectives et la promulgation d'un texte en vue de constituer des unités de production appropriées (« melkisation ») quand cela est possible ; constitution de sociétés par action ou autres formes d'organisation. Ces opérations se feraient sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur, organisme de tutelle et du Ministère de l'Agriculture,
- la poursuite du cadastre national et l'instauration d'un registre foncier déclaratif. Ce dernier serait établi par les communes rurales et permettrait de connaître provisoirement la situation foncière tant que le cadastre n'est pas mis en application,
- la poursuite du remembrement des terres. Cette procédure est encore peu appliquée dans les terres « bour » bien que son efficacité ait été démontrée dans le cadre du Projet Meknès où le morcellement a été réduit d'environ 50%,
- une réglementation permettant de sortir de l'indivision, ce qui clarifierait le statut de nombreuses exploitations,
- une réglementation visant à freiner le morcellement des terres à l'image de celle qui existe pour certaines catégories de terres dans les périmètres irrigués,
- une réglementation des baux ruraux, permettant notamment l'établissement de contrats de location à long terme au bénéfice des deux parties. Cette réglementation indispensable devrait être contrôlée par les communes rurales, et certaines contraintes, notamment fiscales, pourraient être exercées sur les propriétaires.

Il conviendrait par ailleurs d'encourager la constitution de groupements et de coopératives qui seraient diversifiés et adaptés aux situations rencontrées. En matière de mécanisation agricole, ceux-ci pourraient être, soit des groupes d'entraide quand les conditions le permettent (technicité suffisante, entente préalable, proximité des exploitations), soit des groupements de motoculture pour des exploitations de dimension plus réduite. Ces formes appropriées d'organisation des producteurs pourraient permettre à ceux-ci un meilleur accès à la vulgarisation, au crédit supervisé.

Thème III : Renforcer et diversifier la vulgarisation agricole. Intensifier la recherche.

En matière de vulgarisation quatre types d'action pourraient être mis en œuvre :

- vulgarisation de masse : les petites exploitations familiales pour des raisons d'échelle, de coût et de conception de programmes, seraient du ressort d'une vulgarisation de masse à financement étatique. Ce type d'action est actuellement pratiqué par la Direction de la Vulgarisation et de la Réforme Agraire. Pour être plus efficace, celle-ci devrait renforcer :

- ses effectifs, afin d'atteindre un ratio d'encadrement suffisant et adapté aux conditions régionales et aux programmes de développement entrepris dans ces régions,
- ses moyens de démonstration,
- sa capacité d'intervention technique notamment par la mise en place, dans les directions provinciales concernées par le programme céréalière, d'un ingénieur spécialisé en céréaliculture.

- ingénieurs-Conseils agricoles : les grandes exploitations pourraient recevoir l'assistance d'ingénieurs-conseils sur la base de prestations individuelles rémunérées. Cette assistance pourrait être soit de type organisationnel (gestion des exploitations, établissement de plans de développement) ou d'aide à la décision technique (assolement, conduite technique des cultures). Cette profession d'ingénieurs-conseils agricoles ne pourrait se développer que progressivement, lorsque suffisamment de cadres compétents seraient disponibles et surtout lorsque le besoin en serait ressenti. L'Etat pourrait appuyer son émergence en obtenant des aides bilatérales ou multilatérales afin que des techniciens ayant une solide expérience de gestion des exploitations céréalières puissent former des ingénieurs agronomes nationaux,

- « unités de production test » : l'amélioration du système de conseil aux agriculteurs pourrait être complétée par le choix dans chaque zone écologique « d'unités de production test » d'une taille suffisamment grande pour supporter un bon niveau de mécanisation. Ces unités ne devraient pas être conçues comme fermes expérimentales mais bien comme des entreprises modèles, gérées sur une base commerciale où pourrait être démontrée la rentabilité économique des techniques de référence. Elles pourraient être gérées par de jeunes agriculteurs dynamiques ou des techniciens recrutés sur concours,

- amélioration de la formation des fils d'agriculteurs par l'extension et le renforcement des centres de formation.

En ce qui concerne la recherche, il conviendrait de mettre en œuvre rapidement la série des 51 projets du plan directeur en matière de recherche céréalière en les hiérarchisant. La création variétale, celle des orges, la conduite des cultures et la détermination d'une gamme d'outils adaptés aux caractéristiques régionales pourraient constituer les priorités.

Thème IV : Améliorer l'organisation et l'accessibilité des services amont et aval de la production.

Mettre à la disposition des agriculteurs les facteurs de production est indispensable ; leur permettre de vendre leur production au meilleur prix et les aider à échapper à la spéculation est également essentiel.

Le programme d'action visant l'amélioration de la filière « intrants » devrait comporter :

- pour les semences : une diversification de la gamme produit, notamment en orge et blé dur ; une amélioration du système de commercialisation grâce à une formation des cadres ; l'informatisation de la gestion et la mise en place d'un stock semencier de sécurité,

- pour les engrais, il s'agira de rapprocher la distribution des producteurs par la création d'infrastructures communales de distribution,

- en ce qui concerne un meilleur approvisionnement en facteurs de production des agriculteurs, des complexes communaux de services ruraux ou « maisons de l'agriculteur » seraient établies sur le territoire communal. Elles comprendraient différents locaux et infrastructures : dépôt, point de vente de semences et engrais, atelier de réparation, installations de stockage ; des locaux seraient également utilisés par des organismes de services, notamment la CNCA (2). L'ensemble de ces installations serait propriété de l'Etat mais pourrait à terme, être intégré au patrimoine des communes rurales. Ces complexes de services seraient gérés par les différents opérateurs (FERTIMA, SONACOS, SCAM et CMA...) (3),

- pour la mécanisation : améliorer la sélection du matériel utilisé et son homologation ; améliorer le service après-vente, envisager la possibilité du développement progressif d'une industrie nationale.

En matière de commercialisation, l'amélioration de la collecte et la garantie des prix aux agriculteurs devraient être obtenues par :

- une réorganisation des SCAM et CMA visant l'obtention d'un fonctionnement coopératif véritable,

- le rapprochement de la collecte des producteurs, en créant des infrastructures de stockage communal dans le cadre des maisons de l'agriculteur.

Thème V : Elargir et diversifier le crédit agricole

Le renforcement du crédit agricole constitue une composante majeure de la stratégie de développement proposée. Les programmes d'action auraient comme finalité l'élargissement et la diversification du crédit grâce à la généralisation d'un système de crédit supervisé et la participation du marché financier.

Le crédit supervisé serait un crédit fourni à l'agriculteur encadré par les structures de vulgarisation. Il impliquerait une étroite liaison entre ces dernières et l'organisme de crédit et ne pourrait donc être mis en oeuvre que dans le cadre de programmes ou projets régionalisés définissant clairement les objectifs, les clientèles potentielles, les normes à appliquer, les financements nécessaires, le rôle respectif de chaque structure, etc. Sa mise en oeuvre introduirait une pratique différente de celle qui prévaut actuellement où le vulgarisateur, chargé de convaincre, ne joue aucun rôle pour conseiller ou faciliter la diffusion de crédit et où l'agriculteur s'adresse de lui-même à l'organisme financier. Un tel système de crédit permettrait de répondre aux besoins réels des petites exploitations.

Le crédit bancaire : le financement par le secteur bancaire de certains investissements en agriculture, notamment ceux des grandes et moyennes exploitations, est une nécessité en raison de l'importance des ressources requises (en particulier pour l'équipement en machines agricoles) et des limites financières que pourrait rencontrer la CNCA. Les efforts faits dans ce sens par certaines banques privées semblent cependant s'être heurtés à des difficultés de définition de la clientèle et à des problèmes de gestion. En effet, ces organismes ne sont pas équipés pour instruire les dossiers à caractère agricole et ne sont donc pas toujours en mesure d'apprécier les garanties des demandeurs de crédit.

Ces difficultés pourraient cependant être contournées par différents mécanismes et notamment la création de Société de Caution Mutuelle Agricole (SOCAMA). Ces sociétés apporteraient la garantie aux exploitations qu'elles cautionneraient. Elles rendraient alors réaliste et acceptable l'obligation faite aux banques de réserver une certaine proportion de leurs prêts à l'agriculture.

Thème VI : Renforcer et diversifier les incitations à la production

Un système d'incitation à la production devrait convaincre les exploitants d'investir davantage pour augmenter la productivité et par conséquent leur revenu. Il doit chercher à la fois à maintenir un coût de production à un niveau convenable compte tenu des prix des céréales, garantir ceux-ci à un niveau suffisamment rémunérateur et limiter l'ampleur du risque financier pris par les exploitants en cas de mauvaise récolte.

En ce qui concerne les prix payés aux producteurs, ils devraient suivre l'accroissement du coût des facteurs de production. Les subventions de l'Etat concerneraient les facteurs de production et non les prix à la consommation. Cette option présente l'avantage de toucher l'ensemble des producteurs et donc de les inciter à utiliser davantage d'intrants. Par ailleurs, les aides publiques à la consommation de farine devraient être résorbées progressivement à long terme et toute augmentation des prix à la production devrait être répercutée sur les prix à la consommation. Cette baisse progressive des subventions serait tout à fait supportable pour le consommateur. Par ailleurs, des conditions de crédit favorables telles que la bonification des intérêts ou l'établissement d'un régime spécifique de financement des céréales constitueraient un puissant moyen d'encouragement des exploitations céréalières.

En outre, la constitution d'un fonds de garantie pour risque climatique réduirait la réticence des agriculteurs à faire appel au crédit pour leur achat d'intrants, surtout après une mauvaise année. Ce fonds pourrait être alimenté par différentes contributions dont une contribution de solidarité des autres secteurs agricoles en particulier celui de l'agriculture irriguée.

La fiscalité, quant à elle, devrait être conçue non pas comme un moyen d'augmenter les ressources de l'Etat mais comme un instrument d'incitation à la production.

Thème VII - Donner à l'Etat les moyens d'être un régulateur de gestion et un coordonnateur d'opérateurs

Faute de relais suffisants dans le secteur privé et coopératif, l'Etat a dû, au cours des deux dernières décennies, prendre directement en charge de multiples fonctions de développement agricole. Conscients de la difficulté pour des structures étatiques de gérer toutes ces fonctions avec l'efficacité voulue, les responsables de l'agriculture ont démarré un processus de désengagement de l'Etat partout où les opérateurs privés ou coopératifs sont susceptibles d'assurer une responsabilité de gestion.

L'Etat en revanche resterait l'opérateur en matière de production et de distribution en gros des engrais et des semences, d'administration de crédit agricole, de commercialisation d'une partie des céréales, de soutien des prix et d'octroi de subventions. Il remplirait donc essentiellement des fonctions de prévision, de programmation, de coordination et de régulation. Un système de gestion et de suivi des campagnes céréalières permettrait, grâce à l'informatisation, de donner les instructions et de transmettre les informations nécessaires à la réalisation des opérations qui sont actuellement éparpillées dans l'espace et entre différents opérateurs. Une banque de données pourrait être immédiatement mise en place, stockant les informations qui serviraient à la céréaliculture mais aussi aux autres secteurs de l'agriculture.

Thème VIII - Intégrer la stratégie céréalière dans l'environnement des autres activités de développement :

Une stratégie de production céréalière doit s'intégrer de façon harmonieuse avec les autres politiques notamment celles menées en matière d'importation de céréales, d'approvisionnement en farine, d'élevage, de développement rural et aussi celles relatives à la population, à l'industrialisation, etc. En dehors des actions à entreprendre dans le domaine du stockage des céréales et qui sont définies dans le plan quinquennal 1981-85 une attention particulière devrait être portée à la politique d'importation.

La création d'un centre des marchés internationaux des céréales et des aliments de bétail, relié aux principales places internationales permettrait, grâce à une meilleure prospection des marchés étrangers, d'exporter des céréales nationales (blé dur et orge), lorsque leur coût sur le marché intérieur est supérieur à celui du blé tendre importé.

Ce centre pourrait par ailleurs établir des prévisions d'importation de blé tendre sur une période assez longue, permettant alors d'éviter la spéculation par la réalisation d'achats à terme.

Pour l'alimentation animale, la politique de l'élevage devrait dans la mesure du possible être orientée vers l'utilisation des ressources fourragères, pastorales et halieutiques afin de diminuer la pression de la demande en céréales et ainsi éviter un accroissement du niveau des importations.

Cette stratégie proposée pour développer la céréaliculture est susceptible d'avoir des effets appréciables sur le niveau de la production globale, mais serait en revanche insuffisante pour améliorer l'emploi rural qui reste pourtant une nécessité.

Ce que la stratégie céréalière n'est pas en mesure de faire pour prévenir l'exode rural devrait incomber à d'autres politiques, (agricoles ou non) susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'emploi rural (agro-industrie, artisanat, etc.).

II. QUELQUES REMARQUES A PROPOS DE LA MISE EN OEUVRE DE CES PROPOSITIONS

1. Des priorités à établir

La politique céréalière et les programmes d'actions proposés s'inscrivent en grande partie dans des politiques et des programmes d'action déjà mis en pratique, ou dans le cadre de projets spécifiques au secteur céréalière. La mise en oeuvre de cette politique ne devrait donc pas entraîner de bouleversement ou de reformulation radicale d'activités en cours.

Par contre, elle impliquerait un changement d'échelle des actions entreprises et l'injection de moyens importants pour que les programmes suggérés se traduisent par des résultats sensibles sur la production. Cependant, les moyens financiers nécessaires dépasseraient rapidement les ressources nationales et extérieures ; il est donc indispensable d'établir des priorités. Celles-ci concernent principalement un choix des régions et des groupes d'exploitation à privilégier.

Sur le plan des priorités régionales, il apparaît que le plus grand impact sur la production nationale serait obtenu en concentrant les efforts sur les régions du bœuf favorable (Sebou, Zaers, Basse-Chaouia) et sur les zones du bœuf intermédiaire (Haute-Chaouia). Un troisième groupe de régions (Chiadma, Haha, Haouz, Sraghna et Rhamna), bien que très important par les superficies céréalières, contribuerait nettement moins que les précédents à l'accroissement global de la production.

La céréaliculture irriguée jouerait également un rôle important de régulation de l'approvisionnement lors des fortes variations interannuelles.

Les groupes d'exploitation prioritaires seraient ceux pouvant supporter les charges financières de l'intensification et dégager un surplus à commercialiser. Ils représentent 230 à 250 000 exploitations soit 15 à 20% du nombre total des exploitations qui pourraient produire environ 60% de la production potentielle. Le plus grand impact sur la production globale serait obtenu par une concentration des moyens sur le cinquième des exploitations. La masse des exploitations ne pourrait cependant être abandonnée du fait de l'établissement de ces priorités. Leur développement relèverait davantage des politiques de développement rural que de celles orientées vers le développement intensif de la production céréalière.

2. Coûts et effets des programmes de développement de la céréaliculture

- Coûts : à ce stade de l'étude, les coûts des programmes de développement du secteur céréalière ne peuvent être que des ordres de grandeur, résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Coûts des programmes de développement

Nature des opérations de développement	Coût estimé millions de dh
Investissements :	
- infrastructures de stockage des céréales (niveau communal et régional)	
- amélioration de la filière intrants	
- renforcement de la vulgarisation et de la recherche agronomique	2 584
- création des Maisons d'Agriculteurs	
- mise en place d'un système informatique de suivi et de gestion du secteur céréalier	
Subventions aux intrants (semences, engrais désherbants, matériel agricole)	1 070
Crédits de court et moyen termes	2 030 (pour 5 ans)
Coût additionnel de fonctionnement (des services de vulgarisation et des administrations centrales et provinciales)	170
Total	5 854

Les avantages et effets de la politique proposée concerneraient principalement la production nationale, le revenu des agriculteurs, la consommation et la balance des paiements.

- Effets sur la production nationale : la production additionnelle de céréales (+ 30 millions de quintaux) représenterait en valeur au prix actuel du marché une augmentation de la production agricole brute de 5,05 milliards de dh à partir de la vingtième année. Cette production permettrait d'éviter l'importation de la même quantité de céréales.

- Effets sur les revenus : les revenus des agriculteurs devraient augmenter de façon substantielle par exemple de 1130 dh/ha en bour favorable mécanisé ou de 630 dh/ha en bour favorable à traction mixte.

- Effets sur la consommation : avec la politique proposée, le coût en devises des importations en céréales qui est actuellement équivalent à 17,5% des recettes d'exportation tomberait à 9,7% en l'an 2000 compte tenu des projections du commerce extérieur. Par contre, sans politique de développement céréalier, le coût des importations représenterait en l'an 2000 13,2% des recettes d'exportation.

3. Actions immédiates

Les mesures à prendre le plus rapidement possible sont les suivantes :

- instauration d'un régime foncier déclaratif au niveau de la commune rurale,
- actualisation des droits des ayants droits des terres collectives,
- instauration d'un régime réglementant les baux ruraux, l'indivision et le morcellement des terres,
- remembrement des terres bour,
- institution d'une profession d'ingénieurs-conseils agricoles,
- réorganisation des SCAM,
- création des sociétés de caution mutuelle agricole (SOCAMA).

CONCLUSION

Cette communication qui a présenté les grandes lignes d'une stratégie susceptible de contribuer au développement de la production céréalière, aboutit à la possibilité d'une stabilisation de nos importations en l'an 2000 à leur niveau actuel en utilisant des techniques actuellement maîtrisées.

La plupart des mesures proposées dans le cadre des huit thèmes identifiés ne sont pas nouvelles ; elles découlent de l'ensemble des réflexions qui ont été conduites sur la politique agricole, notamment les recommandations du colloque national de Marrakech consacré à l'économie agricole marocaine.

Cette stratégie céréalière serait donc en grande partie une mise en cohérence de mesures et de programmes déjà connus. Sa réussite demeure cependant conditionnée par une vision globale du développement de ce secteur, compte tenu des interactions étroites entre les différentes composantes de la filière céréalière.

Les premières estimations des coûts de cette politique pourraient à première vue paraître excessives par rapport à ses effets bénéfiques sur les revenus des agriculteurs et sur l'économie nationale. Toutefois, dans un contexte où les produits alimentaires de base constituent une arme stratégique, la sécurité alimentaire de notre pays justifie à elle seule le coût de ce programme d'investissement et milite en faveur de sa réalisation selon un échéancier qui tiendrait compte des possibilités d'investissement de l'Etat.

NOTES

(1) : La céréaliculture n'a bénéficié que de 20% de la totalité des crédits destinés à l'agriculture, ce qui représente 33 dirham par hectare de production céréalière.

(2) : CNCA : Caisse Nationale de Crédit Agricole.

(3) : FERTIMA : Société de fabrication d'engrais.
SONACOS : Société Nationale de Commercialisations.
SCAM : Société Coopératives Agricoles Marocaines.
CMA : Coopérative Marocaine Agricole.